



« Il n’y a pas un monde développé
et un monde sous-développé,
mais un seul monde mal développé »

ÉDITORIAL

En septembre dernier, lors du Sommet pour l’avenir à l’ONU, de nombreux chefs d’États se sont engagés à œuvrer pour un monde sûr, juste et durable. Toutefois, le Pacte pour l’avenir qui a émergé de cette rencontre propose 56 mesures qui demeurent des vœux pieux sans véritable portée. En effet, si ce Pacte aborde des enjeux cruciaux tels que la pauvreté, la paix, le changement climatique ou encore l’égalité de genre, sa mise en œuvre est intrinsèquement liée à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) d’ici 2030. Or, ces derniers ne remettent pas en cause les politiques économiques actuelles à l’origine du maldéveloppement et des inégalités qui continuent à progresser dans le monde. De plus, leur réalisation est principalement confiée aux sociétés transnationales qui, loin d’être des œuvres de charité, sont uniquement motivées par les profits à court terme, en faveur de leurs actionnaires.

Si les dirigeants ont reconnu l’urgence d’un changement de cap pour prévenir un avenir marqué par des crises répétées, ils semblent négliger que les ODD, sous leur forme actuelle, ne constituent pas une réponse adéquate à ces défis. De plus, le Pacte en question ne fait pas mention de la nécessité de

renforcer les services publics, pourtant cruciaux pour lutter contre les inégalités et garantir les droits économiques, sociaux et culturels.

Ce Pacte aborde également la question de la réforme de l’ONU, en particulier du Conseil de sécurité, qui reste dominé par cinq membres permanents aux intérêts souvent divergents, disposant chacun d’un droit de veto. Cette structure rend toute réforme difficile, en particulier dans un contexte de polarisation géopolitique croissante. Par exemple, les États-Unis, première puissance mondiale, ne respectent pas la Charte de l’ONU et continuent d’imposer des sanctions à des pays qui s’opposent à leurs intérêts, tout en continuant à soutenir des États qui commettent de graves violations du droit international humanitaire et des droits humains.

Ainsi, le Sommet pour l’avenir n’a pas réussi à relancer une coopération internationale significative. Et cet échec pourrait avoir des répercussions sérieuses sur l’avenir, en exacerbant les tensions et les crises globales. Encore une fois, les promesses de transformation semblent s’éloigner, tandis que les enjeux mondiaux demeurent pressants et non résolus.

SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

NOUVEAU COUP DE FORCE CONTRE LE PROCESSUS DE TRAITÉ SUR LES MULTINATIONALES

La réunion de la 10^e session du Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU était prévue à fin octobre 2024. Mais un mois avant, la Présidence du Groupe de travail (tenue par le gouvernement de l'Équateur) a annoncé le report de la session à fin décembre 2024.

Pour rappel, le Groupe de travail intergouvernemental débat et négocie, depuis 2014, l'élaboration d'un cadre juridique contraignant pour encadrer les activités des sociétés transnationales (STN) et assurer l'accès à la justice aux victimes en cas de violations de leurs droits humains. Comme nous l'avons répété à plusieurs reprises, il s'agit d'un processus d'une portée politique et juridique considérable, en ce qu'il prétend s'attaquer aux montages et aux mécanismes complexes qui consacrent l'impunité dont ces entités bénéficient au niveau international. De plus, ce processus a offert, et continue d'offrir, aux mouvements sociaux et à la société civile, un espace de plaidoyer politique fondamental, leur permettant de consolider l'articulation et la coordination entre les luttes – que ce soit sur le terrain ou au niveau institutionnel. Ce processus touche donc aux intérêts profonds du système économique dominant, ce qui explique pourquoi les manœuvres à son encontre n'ont pas cessé et ce, depuis le début.

La décision de reporter à fin décembre (plus précisément du 16 au 20) la 10^e session du Groupe de travail intergouvernemental est une décision unilatérale et arbitraire, qui vise sans doute à saper le cours des négociations. En effet, le fait de tenir la session à ce moment-là implique que la majorité des représentant.es des Missions diplomatiques des pays du Sud, des mouvements sociaux et de la société civile ne pourront pas y participer. Ceci pour différents motifs (prix de vols excessifs, période de vacances, etc.). Dans ces conditions, c'est la légitimité du processus, ainsi que son caractère inclusif et démocratique, qui se voient affectés par cette manœuvre de la Présidence.

Face à ce nouveau coup de force, la Campagne mondiale, cette grande coalition de plus de 250 mouvements sociaux, organisations et représentant.es des communautés affectées par les STN, dont le CETIM coordonne les activités à l'ONU, n'est pas restée les

bras croisés. Profitant de la présence de plusieurs militant.e.s d'organisations et de mouvements sociaux à Genève en octobre, une Assemblée des peuples pour démanteler le pouvoir des STN a été convoquée. Cet événement s'est donné comme objectif de servir d'espace de réflexion et d'articulation pour consolider davantage la Campagne mondiale en tant que front uni des peuples en lutte contre les STN, ainsi qu'en tant qu'espace privilégié d'élaboration de stratégies et d'actions collectives. Lors de cette As-

semblée, il a été question d'une mise en commun d'analyses de la conjoncture internationale et des défis posés par les multinationales, à partir des perspectives des différentes régions et secteurs présents. Le constat a été que la Campagne mondiale doit servir d'espace de construction de la solidarité internationale, et jouer un rôle moteur dans la construction d'alternatives viables au système dominant basé sur le pouvoir des multinationales.

En ce sens, si le champ onusien reste un espace de lutte institutionnel pertinent et nécessaire pour le

plaidoyer politique, que les peuples et les mouvements doivent continuer d'investir, la construction d'alternatives face aux sociétés transnationales doit se faire aussi et surtout à partir des luttes sur le terrain, en articulation avec d'autres niveaux (national, régional et international). C'est pourquoi les organisations membres de la Campagne mondiale sont en train de lancer des initiatives sous forme de normes juridiques pour réguler les activités des multinationales basées sur leur territoire.

La lutte contre les STN, en tant qu'agents du système économique néolibéral dominant, doit s'élargir à tous les fronts et niveaux possibles. Nous avons besoin d'une vaste convergence des luttes sectorielles sur le terrain pour contrer ces géants économiques et bâtir un contre-pouvoir capable de résister à la crise multidimensionnelle dans laquelle le système nous enfonce.





UN NOUVEAU SYSTÈME COMMERCIAL POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LES DROITS DES PAYSAN-NES

Depuis 1995, l'Accord de l'OMC sur l'agriculture favorise des politiques commerciales agressives des puissances occidentales qui régulent les marchés et limitent le soutien aux petit-es producteur-trices d'aliments dans les pays du Sud. De plus, les accords de libre-échange bilatéraux et régionaux renforcent la domination des sociétés transnationales (STN) sur les terres agricoles, intensifiant le monopole de ces entités sur ces ressources et menaçant la biodiversité.

Dans le cadre de la 10^e session du Mécanisme d'expert-es sur le droit au développement de l'ONU qui a eu lieu du 28 au 30 octobre à Genève, le CETIM et La Via Campesina ont présenté une déclaration conjointe sur la question fondamentale de l'impact du système commercial dominant sur la protection de la biodiversité.

En effet, la marchandisation croissante de la nature, notamment par la biopiraterie, est un défi majeur à relever. Ce phénomène consiste à privatiser les ressources phytogénétiques, en brevetant l'ADN des plantes et des semences. Ces pratiques sont souvent soutenues par des régimes commerciaux coercitifs tels que les accords de propriété intellectuelle ou les accords ADPIC de l'OMC, qui favorisent le monopole des STN sur les chaînes alimentaires, tout en contribuant à la dégradation des écosystèmes.

L'utilisation de technologies d'ingénierie génétique et de biologie synthétique exacerbe cette situation. En manipulant les génomes, ces pratiques risquent d'entraîner des conséquences imprévisibles sur la biodiversité et de compromettre la production alimentaire traditionnelle. En parallèle, lors de la COP16 en Colombie sur la biodiversité, le marché de crédits de biodiversité a été confirmé. Ce mécanisme, similaire au marché de crédits carbone, conduit à une marchandisation accrue de la nature et à des accaparements de terres, menaçant encore plus la biodiversité et niant le droit des populations rurales à la souveraineté sur les ressources naturelles, ce qui à son tour implique l'impossibilité de réaliser leur droit à définir leurs propres modèles de développement rural.

Face à ces enjeux, il est urgent de mettre en place un nouveau système commercial axé sur la pro-

tection des droits des paysan-nes, la biodiversité et la souveraineté alimentaire. Ce système doit s'appuyer sur des textes fondamentaux tels que l'article 9 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) et l'article 19 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres travailleurs ruraux (UNDROP). Ces articles sont essentiels pour sauvegarder la biodiversité et valoriser les connaissances traditionnelles des communautés paysannes et autochtones (entre autres, sur les systèmes semenciers paysans).

La répartition équitable des terres et la mise en œuvre de réformes agraires sont cruciales. Elles doivent viser à augmenter les surfaces consacrées à l'agroécologie, en opposition à la concentration des terres par de grandes entreprises qui privilégient les monocultures. Un tel système doit privilégier la coopération sur la concurrence, la solidarité sur les sanctions, et les droits sur les profits.

Face aux défis susmentionnés, La Via Campesina propose un nouveau cadre commercial pour soutenir les économies rurales, favoriser des systèmes alimentaires diversifiés, et garantir que les droits des paysan-nes, des peuples autochtones et des travailleuses agricoles soient au cœur de la coopération internationale.

Les Déclarations de l'ONU sur les droits des paysan-nes et sur le droit au développement devraient être les fondements de cette initiative, permettant de réorienter le commerce vers des principes de souveraineté alimentaire et d'autodétermination.

Lire la déclaration du CETIM en anglais :

<https://urls.fr/ZZKupQ>

DROITS DES PAYSAN·NES

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DROITS DES PAYSAN·NES PRÉSENTE SON PREMIER RAPPORT

Les communautés paysannes et rurales ont longtemps été marginalisé·es et victimes de discrimination. Cependant, avec l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP), un nouveau chapitre s'ouvre pour la promotion et la protection de leurs droits fondamentaux. Un nouveau pas vient d'être franchi avec la création du Groupe de travail des Nations Unies sur les droits des paysan·nes et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.



Lors de la 57^e session du Conseil des droits de l'homme, le nouveau Groupe de travail a présenté son premier rapport annuel. Dans sa première partie, le rapport s'est focalisé sur le

contexte du mandat et l'histoire du processus qui a mené à l'adoption de l'UNDROP, pour aborder ensuite la manière dont le groupe conçoit son mandat et sa vision future.

Le rapport insiste sur le rôle que les titulaires des droits des paysans devront jouer dans le processus de promotion et mise en œuvre de l'UNDROP.

Il est également intéressant de noter que le rapport se focalise longuement sur les différents types de discriminations, structurelles et systémiques, que les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales subissent à cause du système économique dominant actuel qui promeut la concentration des terres entre les mains de l'agrobusiness et des grands propriétaires fonciers, engendrant des dynamiques de dépossession de la paysannerie.

Un side event pour les droits des paysan·nes

À l'occasion de la 57^e session du Conseil des droits de l'homme, le CETIM et ses partenaires ont organisé un événement parallèle intitulé « Le droit des paysans et des populations rurales à déterminer leurs propres systèmes alimentaires : la souveraineté alimentaire pour faire face à la crise multidimensionnelle ».

Cet événement parallèle a été l'occasion de discuter des questions structurelles clés qui détermineront dans quelle mesure les systèmes et modèles alimentaires actuels et futurs s'inscrivent dans une perspective de protection des droits des

populations rurales vulnérabilisées par le système agroalimentaire dominant. Il a été également question de présenter des exemples de bonnes pratiques qui montrent comment les paysans et les communautés rurales peuvent s'approprier le processus à différents niveaux institutionnels. Cela inclut la participation aux discussions et aux négociations qui affectent leur vie, leur permettant ainsi de promouvoir la mise en œuvre concrète des dispositions de l'UNDROP. De tels efforts font progresser la réalisation de la souveraineté alimentaire et du droit à l'alimentation pour toutes et tous, et soutiennent plus largement la réalisation de la souveraineté des peuples et des États et leur droit à l'autodétermination.

THE RIGHT OF PEASANTS AND RURAL PEOPLE TO DETERMINE THEIR OWN FOOD SYSTEMS:
Food Sovereignty to Tackle the Multidimensional Crisis

MODERATION:
H.E.Ms. Maira Macdonal – Ambassador of the Plurinational State of Bolivia to the UN

SPEAKERS:

- Ms. Geneviève Savigny – Chair of the UN Working Group on the Rights of Peasants and Other People Working in the Rural Areas
- Mr. Mihir Kanade – Chair of the Expert Mechanism on the Right to Development
- Mr. Daniel Uribe – Lead Programme Officer at the South Centre
- Mr. Diego Mantón – La Via Campesina, MNCI Somos Tierra (Movimiento Nacional Campesino Indígena somos Tierra – Argentina)
- Ms. Yasmeen El-Hasan – La Via Campesina, Union of Agricultural Working Committees (Palestine)
- Video-message by World Forum of Fisher People

SIDE EVENT
57th session of the UN Human Rights Council
PALAIS DES NATIONS – ROOM XXV
THURSDAY 19TH SEPTEMBER 2024
10:30–11:30 AM

Lire le rapport du Groupe de travail :

<https://defendingpeasantsrights.org/fr/premier-rapport-du-groupe-de-travail-de-lonu-sur-lundrop/>

Lire notre déclaration écrite conjointe : [www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec e UNDROP offic-FR.pdf](http://www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec_e_UNDROP_offic-FR.pdf)

Voir la vidéo du side event :

www.youtube.com/watch?v=4TA4MpLRy5Q

DROITS HUMAINS

PÉROU : DÉNONCIATION DE LA CRIMINALISATION DES MANIFESTANTS

Le Pérou traverse une crise politique et sociale sans précédent, depuis décembre 2022, lorsque le président Pedro Castillo a été destitué et incarcéré de manière arbitraire.

Un gouvernement de facto a pris le pouvoir et des manifestations populaires ont été organisées pour protester contre ce coup d'État institutionnel. La répression sanglante a fait plus de 60 victimes exécutées de manière sommaire, extrajudiciaire et arbitraire. Depuis lors, la criminalisation des protestations sociales se poursuit. Le CETIM suit de près la situation et a saisi les mécanismes de protection de droits humains de l'ONU.

La Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la liberté d'association et de réunion pacifique, Mme Gina Romero, a présenté un rapport de visite au Pérou, rédigé par son prédécesseur, M. Clément N. Voule, lors de la 56^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Le rapport souligne l'ampleur de la crise sociopolitique dans laquelle s'enfonce le Pérou depuis décembre 2022.

La Rapporteuse spéciale appelle le gouvernement péruvien à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport de son prédécesseur. Pour ce faire, les autorités péruviennes doivent promouvoir un dialogue national, en impliquant les communautés affectées (spécifiquement autochtones et rurales) afin de rebâtir la cohésion sociale du pays. Des réformes juridiques et politiques doivent être enclenchées pour assurer le plein respect des normes internationales sur ce sujet et permettre à tous et toutes de bénéficier d'un accès à une justice équitable.

A l'occasion de la présentation du rapport de visite au Pérou, le CETIM a exposé dans son intervention la répression et la criminalisation des luttes des mouvements sociaux en quête de justice. Nous avons rappelé le travail de plaidoyer fait auprès des mécanismes de protection des droits humains, en soutien aux organisations paysannes péruviennes. Nous avons exhorté le gouvernement péruvien à mettre en œuvre les recommandations du rapport par des mesures concrètes.

Mettre les enjeux en lumière

Le 1er juillet 2024, le CETIM a coorganisé un événement parallèle lors de la 56^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, intitulé « La quête de reddition de comptes face aux violations des droits de réunion pacifique et d'association au Pérou : défis et perspectives. L'objectif était de créer un espace de dialogue pour identifier les défis et les pistes de solutions face à la situation actuelle au Pérou.

Les différents intervenants ont apporté des points de vue singuliers et constructifs permettant une compréhension de la crise multidimensionnelle péruvienne tout en rappelant que les libertés de réunion pacifique et d'association sont les piliers d'une société démocratique et doivent être exercées par tous et toutes sans discrimination, en particulier par les populations historiquement dépossédées par un système (néo)colonial raciste et prédateur.



Plus d'information :

www.cetim.ch/perou

Lire la déclaration orale du CETIM

en espagnol : www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec_o_Peru-Fin ES.pdf

Voir la vidéo de l'événement

parallèle : https://urls.fr/x_Bo2m

DROITS HUMAINS

ARGENTINE : CRISE ALIMENTAIRE ALARMANTE ET RESTRICTIONS DES DROITS HUMAINS

Lors de la 57^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le CETIM et le Centre d'études légales et sociales (CELS) ont tiré la sonnette d'alarme concernant la situation critique des droits humains en Argentine. Les deux organisations ont souligné la profonde crise alimentaire que traverse le pays, résultant des politiques d'ajustement du nouveau gouvernement ultralibéral de Javier Milei.

Depuis son arrivée au pouvoir, Javier Milei a mis fin à la fourniture de ressources et d'aliments aux cantines communautaires du pays, plongeant des centaines de milliers de personnes vulnérables, principalement des enfants, dans une situation d'insécurité alimentaire. En mai 2024, il a été révélé que le ministère du Capital humain avait stocké 5 000 tonnes d'aliments non distribués depuis décembre. Cette situation a entraîné une augmentation de 20,6 % des foyers présentant des signes d'insécurité alimentaire. Selon l'UNICEF, 7,7 millions d'enfants consomment moins de viande et de produits laitiers, et au moins un million d'entre eux se couchent sans dîner ou sautent un repas quotidien.

La pauvreté a augmenté de 44 à 52 % en un an en Argentine, tandis que l'inflation annuelle enregistrée en juillet a atteint 285 %. Ni la retraite minimale ni le salaire minimum ne suffisent à couvrir le panier de base, ce qui affecte particulièrement les droits économiques, sociaux et culturels des classes populaires, des personnes et des communautés déjà vulnérabilisées. Face à cette situation critique et à la mobilisation des mouvements populaires, le gouvernement a restreint le droit de manifester.

Répression des mouvements sociaux

La déclaration faite par le CETIM et le CELS dénonce la crise alimentaire sans précédent à laquelle l'Argentine est confrontée.

Elle dénonce également le protocole approuvé par le gouvernement stipulant que toute manifestation publique impliquant des occupations de rues ou de routes constitue un flagrant délit. Ce même protocole autorise la police à réprimer, évacuer et arrêter les manifestant.es sans ordre judiciaire. Depuis l'entrée en vigueur de cette norme, au moins 93 personnes ont été arbitrairement arrêtées dans tout le pays, y compris des personnes âgées et des enfants, et des centaines de personnes blessées par des armes non létales. En effet, un mécanisme a également été établi pour cibler les mouvements participant aux manifestations, dans le but de décourager la mobilisation.

Face à cette situation alarmante, les deux organisations demandent au Conseil des droits de l'homme de surveiller de près la situation et d'activer ses organes et mécanismes pertinents, afin qu'ils interviennent auprès du gouvernement pour qu'il respecte ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme.

Un rapport complet sur la situation d'urgence alimentaire et les politiques répressives du gouvernement argentin sera d'autre part présenté aux mécanismes onusiens.

Lire la déclaration du CETIM et de CELS

en espagnol : www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec_o_GD4-Argentina.pdf



RETROUVEZ LES DERNIÈRES INTERVENTIONS DU CETIM AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME



PÉROU : CRIMINALISATION DES MANIFESTATIONS SOCIALES

La déclaration du CETIM lors de la 56^e session du Conseil des droits de l'homme sonne l'alarme sur la situation explosive des protestations sociales au Pérou, intensifiées depuis décembre 2022. Le CETIM soutient les organisations indigènes et paysannes en première ligne, soulignant leur rôle crucial dans la défense des droits humains et la promotion de la justice sociale.

Le CETIM appelle avec insistance le Conseil des Droits de l'Homme et ses mécanismes à surveiller de près la situation au Pérou, exhortant le gouvernement de facto à mettre en œuvre les recommandations de la Rapporteuse spéciale. Ces dernières, qui s'attaquent aux causes profondes des protestations, notamment le racisme, le colonialisme et le dépouillement des communautés marginalisées, doivent être mises en œuvre sans délai.

Lire la déclaration orale en espagnol : www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec_o_Peru-Final_ES.pdf

PAYSANNERIE EN DANGER : L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les communautés paysannes et rurales, souvent considérées comme les gardiennes de la biodiversité, subissent de plein fouet les conséquences de la crise climatique. Alors qu'elles adoptent des pratiques agricoles durables, l'agro-business, en provoquant la dégradation environnementale et la dépossession, monopolise les systèmes alimentaires pour des gains financiers. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans (UNDROP) est un outil essentiel pour relever ces défis. Il est urgent d'agir pour protéger ceux et celles qui nous nourrissent et prennent soin de notre planète.

Lire la déclaration orale en anglais :

www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec_o_Climate-change-1.pdf

ÉCHEC DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN APPEL À L'ACTION

Le rapport du Secrétaire général de l'ONU, intitulé « Notre programme commun », met en lumière l'échec retentissant des Objectifs de développement durable (ODD). Ce constat souligne l'inefficacité des stratégies actuelles face à des crises mondiales croissantes, telles que la pauvreté, les conflits et la crise environnementale. En effet, pour redresser la situation, il est impératif d'adopter des solutions audacieuses, telles que la justice fiscale et la promotion des droits économiques et sociaux.

Lire la déclaration écrite : www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec_e_SOFT_offic-FR.pdf

LES DESC ET LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

Dans un monde où les inégalités se creusent, le respect des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) devient crucial. Les États doivent abandonner le modèle économique dominant qui exacerbe les inégalités. Au lieu de privilégier les intérêts particuliers, il est impératif de renforcer les services publics, de promouvoir la démocratie participative et de favoriser une coopération internationale authentique.

Les défis sont nombreux : le non-respect de l'autodétermination des peuples et un ordre économique international injuste entravent la réalisation des DESC. Les États puissants utilisent la dette extérieure et les programmes d'ajustement structurel pour imposer la privatisation des services essentiels, tels que la santé et l'éducation. Il est temps que les États prennent conscience de leurs obligations et agissent pour garantir les droits fondamentaux de tous et toutes, en mettant l'accent sur l'intérêt général plutôt que sur des dépenses militaires. La justice sociale est à ce prix.

Lire la déclaration orale du CETIM:

www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec-o-CETIM-Pa-nelDESC.pdf

OFFRE DE NOËL

POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE,
CHOISISSEZ DES CADEAUX ENGAGÉS ET INSPIRANTS !

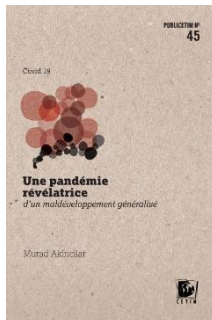


Offrir un livre du CETIM, c'est :

- Soutenir un éditeur indépendant et associatif.
- Informer sur les enjeux du monde qui nous entoure pour mieux le comprendre.
- S'engager pour un développement économique, social, culturel et politique respectueux des droits des peuples à décider de leur avenir.

Faites plaisir tout en soutenant une cause juste et essentielle !

Les ouvrages commandés jusqu'au 18 décembre 2024 seront envoyés avant les fêtes.
Les commandes effectuées après cette date seront traitées début janvier 2025.



Nos dernières parutions :

Une pandémie révélatrice d'un maldéveloppement généralisé
de Murad Akincilar

*Les droits économiques, sociaux et culturels :
un levier juridique dans la lutte pour la justice sociale* de Melik Özden

Version numérique gratuite disponible sur notre site

Notre collection « pensées d'hier pour demain »

Plus que jamais, d'actualité : 14 recueils de textes
d'acteur-trices au cœur de la lutte des peuples

Patrice LUMUMBA • Frantz FANON • Mehdi BEN BARKA • Amilcar CABRAL • Thomas SANKARA • Julius NYERERE
Joseph KI-ZERBO • Kwame NKRUMAH • Ruben UM NYOBE
Gamal ABDEL NASSER • Tahar HADDAD • Samir AMIN
Cheikh ANTA DIOP • Nawal EL SAADAWI



NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

Sans votre générosité nous ne pouvons pas continuer notre lutte pour un monde plus juste !
En ces temps difficiles, toutes les sommes, mêmes les plus modestes, nous aident.

Un grand merci d'avance et nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année !

Les dons que vous nous faites depuis la Suisse sont déductibles des impôts.

Postfinance (compte CHF), IBAN: CH90 0900 0000 1 201 98501 SWIFT/BIC: POFICHBEXXX
Postfinance (compte Euros), IBAN: CH06 0900 0000 9101 3687 6 SWIFT/BIC: POFICHBEXXX

